



ET TOUJOURS UN PANEL D'ACTIVITÉS POUR LA SAISON ESTIVALE

- **Initiation au jeu de quilles au Quiller.** Les mercredis de juillet et août à 14 h 30.
- **Visite d'une ferme hélicicole avec l'Escargot Bourguignon à Vernot.** Les mercredis et vendredis à 15 h et visites spéciales pour les enfants les mercredis à 10 h, en juillet et en août.
- **Le Petit Train touristique des Lavières.** Tous les dimanches de 15 h à 19 h du 21 juin au 13 septembre 2015. Départ toutes les 20 min. Féerie Nocturne le samedi 29 août à partir de 18 h
- **Championnat de France d'auto-cross.** Les 15 et 16 août 2015.
- **Piscine municipale d'Is-sur-Tille.** Du 1^{er} juin au 31 août 2015. En juin : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14 h à 18 h 30, le mercredi de 14 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 14 h à 18 h 30. En juillet et août : du lundi au samedi de 12 h à 19 h et le dimanche de 10 h 30 à 18 h 30.
- **Visite de la maison forte du Fossé.** Visites guidées du 1^{er} au 11 juillet et du 15 août au 11 septembre à 9 h, 11 h et 14 h 30.
- **Visite des ateliers de Gaston (serrurerie Begin) à Is-sur-Tille, et de Orchidémis à Gemeaux.**

- **Promenades, cours et autres activités aux centres équestres :** Écuries de Jam à Is-sur-Tille, Domaine de Ruchérons à Marsannay-le-Bois et Ferme équestre de Valbertier à Is-sur-Tille.

- **Baptême de l'air et Initiations au pilotage** à l'Aéro-club du Val d'Is, sur l'aérodrome de la Covati à Til-Châtel.
- **Visites commentées de l'église de Gemeaux** les mardis à 14 h, et de la ville d'Is-sur-Tille, les jeudis du 9 juillet au 27 août à 10 h et 14 h.
- **Des expositions d'Art** tous les mois à l'Office de Tourisme de la Covati.

Plus d'infos au 03 80 95 24 03 ou par mail à covati.tourisme@covati.fr

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Inscriptions possibles jusqu'au 24 juillet
Dossier à retirer à l'Office de tourisme ou en mairies

FÊTE DE LA TRUFFE

Samedi
10 octobre 2015
à Is-sur-Tille



DE NOUVELLES TÊTES À L'OFFICE DE TOURISME



Inés



Perrine

LA COVATI CRÉE UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

POURQUOI LA CRÉATION DE CE NOUVEAU SERVICE À LA COVATI ?

Afin de pallier au désengagement de l'État suite à la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), la Covati a décidé de créer un service commun des autorisations du droit des sols, dénommé « service ADS », qui sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers d'urbanisme.

QU'EST-CE QUE LA LOI ALUR ?

L'article 134 de la loi ALUR prévoit :

- Le transfert des compétences de la délivrance des autorisations d'urbanisme.
- L'arrêt de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, certificats d'urbanisme).

À QUI S'ADRESSE LA LOI ?

Elle s'adresse aux communes de plus de 10 000 habitants ou celles situées dans des intercommunalités de plus de 10 000 habitants qui disposent d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

QUI EST CONCERNÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COVATI ?

Dix communes membres de la Covati seront concernées : Chaignay, Diénay, Epagny, Gemeaux, Is-sur-Tille, Lux, Marcilly-sur-Tille, Marsannay-le-Bois, Til-Châtel, Villecomte.

À PARTIR DE QUAND CE SERVICE SERA-T-IL MIS EN PLACE ?

Ce service sera mis en place à partir du 1^{er} juillet 2015.

La commune de Saulx-le-Duc, dotée d'une carte communale, sera impactée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour l'habitant, cette modification est transparente. En effet, le dépôt des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme continuera à se faire dans chaque mairie.

Équipement

ÇA BOUGE À L'AÉRODROME DE LA COVATI !

L'aérodrome situé à Til-Châtel est devenu le 27 novembre 2006, propriété de la Covati, suite au transfert par l'État des aérodromes civils aux collectivités locales.

La Covati a passé une convention d'utilisation du site avec l'aéroclub du Val d'Is, association qui compte environ 160 adhérents. Tous les membres, y compris les instructeurs, sont bénévoles. L'aéroclub possède sept appareils et environ 2000 heures de vol sont réalisées chaque année. D'autres conventions sont passées avec des associations ou des propriétaires privés pour héberger leur avion ou leur ULM dans les hangars que possède la Covati. Le site est donc reconnu dans le milieu de l'aviation de loisirs et les demandes pour parquer les avions à l'année dépassent les capacités des infrastructures actuelles.

C'est pourquoi, la Covati, avec le concours de l'aéroclub a décidé la construction d'un nouveau hangar qui permettra de stocker huit appareils supplémentaires et ainsi pallier à de nombreuses demandes. Les travaux de nettoyage préalables ainsi que la réalisation de la plateforme ont été réalisés bénévolement par les membres de l'association.

La chape béton sera réalisée de la même manière dans le courant du mois de mai. Ce bâtiment de 560 m² financé par la Covati à hauteur de 110 000€.

MENTIONS LÉGALES

N° 12 - juin 2015 / Lettre d'information de la Covati éditée par la Commission communication
Rédaction : services de la Covati - Tirage : 6200 exemplaires - Mise en page : Stylograph - Impression : Printbox
COVATI - 4 allée Jean Moulin - 21120 IS-SUR-TILLE - Tel : 03 80 95 32 41 - Fax : 03 80 95 15 67 - covati@covati.fr



LA LETTRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

N°12 | Juin 2015

Edito



Les collectivités savent désormais officiellement à quoi s'en tenir sur le montant de leurs dotations versées par l'État pour 2015. Alors que les chiffres sont connus les autres années en février, les collectivités ont dû patienter jusqu'à début avril cette année. De quoi compliquer encore davantage l'établissement du budget de la Covati pour 2015. La baisse des dotations de l'État pour la Covati est de 85 000 € (soit 40 % de recettes en moins).

Les élus ont travaillé intensément pour trouver des économies de charges de fonctionnement dans tous les domaines, les investissements ont été revus à la

baisse tout en maintenant un niveau raisonnable, synonyme d'emploi et de développement pour notre territoire. Malgré cela, nous n'avons pas pu échapper à une hausse de la fiscalité pour maintenir les services rendus à la population et pallier aux transferts de charges de l'État.

C'est avec beaucoup d'amertume que nous constatons que la situation financière de la Covati est beaucoup dégradée compte-tenu du désengagement de l'État qui se révèle plus important que prévu. En plus de la gestion de nos collectivités, nous devons gérer beaucoup d'incertitudes. De nombreux transferts de compétences des communes vers les communautés de communes sont en discussion au niveau du gouvernement, nous devons veiller à la notion d'intérêt communautaire et être favorables au renforcement des mutualisations entre la Covati et les communes pour réaliser des économies d'échelle et vérifier la complémentarité de nos actions sur le territoire.

Nous avons jusqu'au 31 décembre 2015 pour élaborer un schéma de mutualisation dont l'enjeu est de trouver le point d'équilibre entre des communes vivantes et un outil intercommunal efficace.

La mutualisation débouchera sur des actions intéressantes si elle est le fruit d'un projet politique porté localement par les élus, elle doit s'inscrire dans un projet de territoire.

Nous devons également modifier notre système de fiscalité pour profiter au maximum des incitations financières que l'État met en place pour favoriser ces mutualisations.

Un audit sur les finances de la Covati, réalisé par une société spécialisée, a montré que notre capacité d'autofinancement ou épargne nette était arrivée à zéro en 2014. Ceci montre que la Covati n'a plus les moyens de ses ambitions, mais également plus les moyens d'assumer les compétences obligatoires déléguées par l'État sous son fonctionnement actuel.

La Covati doit s'adapter et mettre en place une stratégie financière pour permettre de rendre le service attendu par nos citoyens et de développer l'attractivité de notre territoire. C'est ensemble que nous ferons une Covati où il fait bon vivre, une Covati dynamique pleine d'espoir !

Luc BAUDRY, Président





MOBILESPHÈRE

Mobilesphère, le service mobile de la Maison des Adolescents de Côte-d'Or se déplace sur le territoire de la Covati pour y tenir des permanences, à partir du mois de juin.



Pour les jeunes de 12 à 25 ans, mais aussi pour les parents d'adolescents, Mobilesphère est un lieu d'accompagnement pour être écouté, parler de ses difficultés, poser des questions et échanger sur des sujets qui vous concernent.

Face aux difficultés sociales, éducatives, familiales, amicales, médicales... auxquelles sont confrontés de nombreux jeunes comme de nombreux parents, le projet Mobilesphère consiste à instaurer des permanences des services de la Maison des Adolescents (Adosphère) au sein de différentes structures implantées dans la communauté de communes en complément des actions déjà existantes.

Ces permanences d'accueil permettront d'accueillir des jeunes comme des parents afin d'une part de réaliser une évaluation de la situation et d'autre part de proposer un parcours d'accompagnement individualisé adapté à la situation vécue ou ressentie.

Les entretiens individuels sont gratuits et confidentiels.

mobilesphère
Le service mobile de la Maison des Adolescents de Côte d'Or

**POUR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS
MAIS AUSSI POUR LES PARENTS
D'ADOLESCENTS**

Un lieu d'accueil d'accompagnement pour être écouté, parler de ses difficultés, poser des questions et échanger sur des sujets qui vous concernent...

**PERMANENCE DE PROFESSIONNELS
À IS-SUR-TILLE / COVATI**
1^{ER} ET 3^{ÈME} MARDI DE CHAQUE MOIS
SUR RENDEZ-VOUS

- 9h à 12h
ou collège Paul Fort
- 14h à 18h
Espace Solidarité Emploi (1^{er} mardi)
20, place Général Leclerc (Is-sur-Tille)
Centre Social (3^{ème} mardi)
14, av. de la Gare (Marcilly-sur-Tille)

• ENTRETIEN INDIVIDUEL • CONFIDENTIEL
• GRATUIT • LIBRE ADHÉSION

contact
06 89 82 59 56 | 03 80 44 10 10

Logos: COVATI, Conseil Général de Côte-d'Or, ARS, Mairie de Marcilly-sur-Tille, Mairie de Is-sur-Tille, Mairie de Chevannes, Mairie de Gemeaux, Mairie de Moloy.



Périscolaire

SÉJOUR DÉCOUVERTE POUR LES 12-17 ANS

Le service Enfance Jeunesse de la Covati organise durant cet été 2015 un séjour en Haute-Savoie, du 13 au 21 juillet, pour 21 jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Ils seront hébergés en pension complète dans le gîte le « nouveau Grassonnet » à Argentière. Plusieurs nuits seront passées en refuge en haute montagne et/ou en tipis. Trois groupes d'activités seront constitués : Groupe sciences et montagne, Groupe montagne, Groupe vidéo.

Plusieurs activités de découvertes seront proposées en fonction de la thématique choisie :

- Lecture de paysages et explications du lieu sur le plan géologique. Nuit en tipis. Observation des étoiles, randonnée au lac de Pormenaz, visite de grottes, de mines. Expériences géologiques...
- Escalade (initiation et escalade de sommet en haute montagne), approche d'un glacier, intervention d'un glaciologue, nuits en refuge...
- Travaux autour de la vidéo, randonnées, rencontres d'acteurs locaux...

La Covati est accompagnée dans la démarche du projet et sa mise en œuvre par l'Association « En Passant par La Montagne » à Passy (74), accompagnant différentes structures dans la mise en place de projets.

Renseignements et inscriptions auprès du service Enfance Jeunesse de la Covati, Jean Christophe Nault - 03 80 95 13 59 enfancejeunesse.covati@wanadoo.fr

L'HEURE EST AU BILAN POUR LES NAP

Neuf mois après leur lancement, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont maintenant reconnues pour la qualité de leur contenu. Elles s'inscrivent aussi dans la continuité éducative défendue par la Covati.

Sports, activités culturelles, activités scientifiques... les accueils de loisirs périscolaires gérés par la Covati se sont mis, dès le mois de septembre pour certains, et à partir de janvier pour tous, à l'heure des Nouvelles Activités Périscolaires.

Les ateliers, animés par des intervenants extérieurs ou des animateurs de la communauté de communes, ont souvent fait le plein.

L'objectif d'initier le plus grand nombre d'enfants à des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer est généralement atteint au regard de l'intérêt suscité par les activités proposées et des demandes de renouvellement des ateliers.

Proposées sous forme de cycles correspondant aux périodes entre les vacances scolaires, ces activités de découvertes sportives, culturelles ont permis à plus de 350 enfants de profiter de la richesse des activités existantes sur le territoire de la communauté de communes. En effet, la plupart des intervenants travaillent (ou sont bénévoles) pour des structures et associations locales.

Les élus de la Covati ont choisi pour 2015 de consacrer près de 60 000 euros de fonds propres pour les NAP. Le partenariat entre le service Enfance Jeunesse de la Covati, les enseignants et les municipalités et la vie associative est très important et nécessaire pour proposer des animations, dans les meilleures conditions possibles, afin que la qualité recherchée soit au rendez-vous.



RELAIS PETITE ENFANCE

En 2007, la Covati crée un Relais Petite Enfance, à destination des assistants maternels, des familles. À ce jour, la nécessité de ce service n'est plus à démontrer. Avec en 2014, 1320 contacts et informations délivrées, 88 animations collectives, 10 rencontres et réunions thématiques organisées pour les 180 assistantes maternelles agréées de la Covati.

Le Relais Petite Enfance de la Covati est un lieu d'informations, de rencontres et d'animations destiné à :

- **FACILITER** la vie des familles à la recherche d'un assistant maternel ou d'un employé à domicile,
- **FAVORISER** la mise en relation des parents et des assistants maternels, écoute et médiation,
- **AIDER** les assistants maternels et les employés à domicile,
- **AMÉLIORER** les pratiques professionnelles,
- **PROPOSER** des temps d'accueil collectifs destinés aux enfants, aux professionnels de l'accueil à domicile, aux familles, (Lieu de partage, d'activités, et de jeux avec l'enfant et à la professionnalisation des assistants maternels),
- **OBSERVER** l'évolution des besoins de garde des familles et de l'offre d'accueil et promouvoir le métier d'assistant maternel.



Les animations ont lieu au Relais Petite Enfance de la Covati, 21 rue du Général de Gaulle à Is-sur-Tille, les jeudis et vendredis matin.

Les mardis matin, elles se déplacent à Spoy, Echevannes, Gemeaux et Moloy.

Les permanences téléphoniques et d'accueil ont lieu, les mardis après-midi, mercredis toute la journée, jeudis et vendredis après-midi.

Pour toutes questions, Mme Emmanuelle Maire, Responsable du Relais Petite Enfance est à votre disposition au 03 80 75 57 42.



LE DÉPLIANT ÉTÉ 2015 EST ARRIVÉ !

Retrouvez-le sur covati.fr, à l'accueil des mairies et dans les accueils de loisirs.